



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 septembre 2025, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Eglise, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donal Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire  
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1  
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3  
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4  
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

Absence motivée :

Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5

Sont également présents :

France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim

Formant quorum sous la présidence du maire Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

**2025-09-493 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 SEPTEMBRE 2025**

---

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
  - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 11 septembre 2025
- 5.0 Trésorerie
  - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisation
  - 5.2 Adoption du règlement 25-02 sur la régie interne des séances du conseil
  - 5.3 Demande d'aide /Coopérative de solidarité d'aide à domicile
  - 5.4 Renouvellement de contrat assurance municipale
  - 5.5 Renouvellement de contrat de travail intégration
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
- 10.0 Loisirs - Tourisme
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
  - 12.1 Adoption du plan d'action 2025-2026 / Agent de développement
  - 12.2 Nomination d'un représentant municipal au comité de pilotage / Municipalité amie des ainés (MADA) de la MRC de la Haute-Côte-Nord
  - 12.3 Demande de modification au plan d'urbanisme zone 31-H
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
  - 14.1
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE ,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2025-09-\*\*\* CORRESPONDANCE**

---

- La directrice générale par Intérim dépose 3 (trois) documents au Conseil municipal
- A- Demande de lumière de rue 8 rue Boisvert
  - B- Invitation officielle aux levers de drapeau -Grande semaine des tout-petits 2025
  - C- Corporation Waskahegan Habitat médis du Nord- Nouveaux logements Longue-Rive

**2025-09-494 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 août 2025**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE ,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**2025-09-495 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de août 2025 totalisant 76 724.83\$.

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 55 722.15 \$.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

**QUE** le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 76 724.83 \$ pour le mois de août 2025, et les comptes fournisseurs totalisant 55 722.15 \$.

**QUE** la directrice générale est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

**2025-09-496 ADOPTION DU RÈGLEMENT 25-02 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le 20 décembre 2023, lors de la tenue d'une séance extraordinaire, le conseil municipal a procédé à l'adoption du budget 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit pourvoir, au cours de l'exercice financier 2024, à la totalité des dépenses prévues au budget;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été déposé le 21 août 2025 et le dépôt du projet de règlement 25-02 a été fait lors de la séance ordinaire du 21 août 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a obtenu copie du règlement dans les délais requis et qu'il renonce à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** des copies papiers ont été disponibles pour le public lors du dépôt du projet de règlement et lors de la séance d'adoption du règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil adopte le règlement 25-02 sur la régie interne des séances du conseil municipal, tel que déposé et transmis.

**2025-09-497 DEMANDE D'AIDE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ D'AIDE À DOMICILE**

---

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'aide pour le déneigement a été déposé par la Coopérative solidarité d'aide à domicile HCN à la Municipalité de Longue-Rive ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 91.1 de la « **Loi sur les compétences municipales** » qui stipule :

Toute municipalité locale peut accorder une aide à toute coopérative de solidarité qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées sauf si cette ristourne est attribuée ou si cet intérêt est versé à une municipalité, à l'Union des municipalités du Québec ou à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM).

La Loi sur l'interdiction de subventions municipales ([chapitre I-15](#)) ne s'applique pas à une aide accordée en vertu du premier alinéa.

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative de solidarité d'aide à domicile n'attribuera aucune ristourne et ne versera aucun intérêt sur les parts privilégiées émises aux membres ;

**EN CONSÉQUENCE** ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil accorde l'aide au déneigement du terrain situé au 346-1 rue Principale, à Longue-Rive, par le biais de l'équipement de la municipalité à titre gratuit sous certaines conditions.

**QUE** la priorité soit l'ouverture et l'entretien de la Rue Principale, les rues municipales, les stationnements municipaux et sent suuent seulement après celle-ci ;

**QUE** la présente aide soit de faire le déneigement d'une partie du terrain, soit l'entrée principale lors du passage de nos équipements sur la Rue Principale et Lavoie et que la finalisation se fera après l'ouverture de celles mentionnés ci-haut ;

**QUE** si la Municipalité est dans l'incapacité de faire le déneigement elle en avise la directrice générale de la Coopérative de solidarité d'aide à domicile ;

**QUE** la Coopérative de solidarité d'aide à domicile doive elle-même assumer les coûts de l'ouverture hivernale quelle devra payer et de n'exiger aucun remboursement pour les dépenses qu'il aura encourues en raison de l'ouverture de celle-ci;

**QUE** la Coopérative de solidarité d'aide à domicile s'engage à prendre fait et cause pour la Municipalité dans toute poursuite contre elle et découlant de l'exercice des droits conférés par la présente ;

**QUE** la Coopérative de solidarité d'aide à domicile assume à l'entièvre libération de la Municipalité, toute responsabilité et toute obligation pour tout dommage aux personnes et aux biens sans exception qui ne serait point survenu si la présente n'était pas intervenue.

---

**2025-09-498 RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la date d'échéance pour les assurances de la Municipalité est au mois d'octobre ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil autorise le renouvellement des assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour un montant total de 76 041.67\$

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer les documents en lien avec ce contrat.

---

**2025-09-499 RENOUVELLEMENT CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement de contrat d'intégration au travail d'un employé arrive à échéance ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

**QUE** la Municipalité de Longue-Rive accepte la responsabilité du projet de contrat d'intégration au travail pour l'année 2025-2026 avec Emploi Québec.

**QUE** la directrice générale soit autorisée au nom de la Municipalité de Longue-Rive à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.

**QUE** la Municipalité de Longue-Rive s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

**2025-09-500 ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2025-2026 / AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la convention financière en vertue de la Politique de soutien aux projets structurants visant le maintien du poste d'agent de développement pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le deuxième versement pourra être effectué sur présentation du plan d'action 2025-2026 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le Conseil accepte et approuve le plan d'action 2025-2026 concernant le poste d'agent de développement et autorise le dépôt à la MRC de celui-ci ;

**QUE** la participation financière confirmant la mise de fonds de la municipalité soit autorisée et que monsieur le maire ainsi que la directrice générale soient conjointement autorisés à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

**2025-09-501 NOMINATION REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU COMITÉ DE PILOTAGE / MUNICPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA) DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) qui vise à :

- encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;
- réaliser l'adaptation des programmes, des infrastructures et des services au vieillissement de la population, pour des communautés inclusives à tous les âges de la vie.

**CONSIDÉRANT QUE** le volet 1 de la démarche MADA « soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés » permet aux municipalités et aux MRC d'élaborer et mettre à jour une politique des aînés et un plan d'action ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC La Haute-Côte-Nord a une entente avec le Secrétariat aux aînés jusqu'au 11 février 2027 pour la réalisation du Volet 1 de la démarche ;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de pilotage MADA de la MRC de La Haute-Côte-Nord a été mis à jour conformément aux lignes directrices du Volet 1 de la démarche (Résolution XXX de la MRC La Haute-Côte-Nord);

**CONSIDÉRANT QU'**un représentant de chaque municipalité de La Haute-Côte-Nord doit être nommé au comité de pilotage MADA de la MRC ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**QUE** Caroline Hovington, agente de développement est le représentant de la municipalité au comité de pilotage « Municipalité amie des aînés » (MADA) de la MRC La Haute-Côte-Nord.

**2025-09-502 DEMANDE DE MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME ZONE 31 H**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1  
**ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2025-09-503 PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

À 19 h 13, M le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 20.

**QUE** la séance ordinaire soit levée à 19 h 21.

**2025-09-504 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la séance est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1

**QUE** la séance ordinaire soit levée à 19 h 21.

---

**Signature**

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 11

---

**Donald Perron, maire**

---

**France Brassard, Greffière trésorière par Intérim**

